



Intitulé	Reconstitution de troupeau suite à des problèmes sanitaires																		
Objet	Soutien de trésorerie dans le cadre de reconstitution de troupeau suite à problèmes sanitaires																		
Bénéficiaires	<p>En plus des conditions générales, pour pouvoir prétendre au bénéfice du Fonds d'Avance Cheptel, les éleveurs <b>d'ovins lait</b> doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En règle en matière d'identification et de police sanitaire</li> <li>➤ Signataires d'un contrat appui technique (a minima bilan technique + suivi CLO / CLS)</li> </ul>																		
Conditions d'attribution	<p>Les prêts sont ouverts aux opérations de <b>renouvellement</b> dans le cadre de la <b>reconstitution de troupeau suite à des problèmes</b> : agalactie, Visna Maedi, Border Disease, cellules, avortements.</p> <p>Le renouvellement ainsi constitué est à effectif constant (pas d'opérations d'accroissement).</p> <p>Les conditions spécifiques à chaque problème sanitaire sont :</p> <table border="1" data-bbox="301 819 1481 1485"> <thead> <tr> <th data-bbox="301 819 568 887">Nature du problème sanitaire</th> <th data-bbox="568 819 1043 887">Seuil d'intervention</th> <th data-bbox="1043 819 1481 887">Engagement / protocole de suivi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="301 887 568 954"><b>Agalactie</b></td> <td data-bbox="568 887 1043 954">Etude au cas par cas</td> <td data-bbox="1043 887 1481 954"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 954 568 1021"><b>Visna Maedi</b></td> <td data-bbox="568 954 1043 1021">- Statut positif connu</td> <td data-bbox="1043 954 1481 1021">- Protocole de suivi spécifique du GDS ou de l'ES</td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1021 568 1155"><b>Border disease</b></td> <td data-bbox="568 1021 1043 1155">- Episode Border clinique avec analyses et attestation du vétérinaire traitant - Statut sérologique positif</td> <td data-bbox="1043 1021 1481 1155">- Vaccination des femelles achetées avant introduction - Suivi vétérinaire traitant en vue d'éradication de la maladie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1155 568 1357"><b>Cellules</b></td> <td data-bbox="568 1155 1043 1357">- Moyenne arithmétique de l'ensemble des résultats de comptage de cellules réalisés dans le cadre des modalités de paiement &gt; 640 000 sur une durée d'un an ; borne de date supérieure = date de demande du prêt.</td> <td data-bbox="1043 1155 1481 1357">- Préavis favorable du service qualité de l'Interprofession Confédération de Roquefort ou de l'organisme de collecte</td> </tr> <tr> <td data-bbox="301 1357 568 1485"><b>Avortements</b></td> <td data-bbox="568 1357 1043 1485">- Plus de 15 % d'avortement sur brebis ou agnelles</td> <td data-bbox="1043 1357 1481 1485">- Analyses et attestation vétérinaire traitant - Plan de prévention avec le vétérinaire traitant</td> </tr> </tbody> </table>	Nature du problème sanitaire	Seuil d'intervention	Engagement / protocole de suivi	<b>Agalactie</b>	Etude au cas par cas		<b>Visna Maedi</b>	- Statut positif connu	- Protocole de suivi spécifique du GDS ou de l'ES	<b>Border disease</b>	- Episode Border clinique avec analyses et attestation du vétérinaire traitant - Statut sérologique positif	- Vaccination des femelles achetées avant introduction - Suivi vétérinaire traitant en vue d'éradication de la maladie	<b>Cellules</b>	- Moyenne arithmétique de l'ensemble des résultats de comptage de cellules réalisés dans le cadre des modalités de paiement > 640 000 sur une durée d'un an ; borne de date supérieure = date de demande du prêt.	- Préavis favorable du service qualité de l'Interprofession Confédération de Roquefort ou de l'organisme de collecte	<b>Avortements</b>	- Plus de 15 % d'avortement sur brebis ou agnelles	- Analyses et attestation vétérinaire traitant - Plan de prévention avec le vétérinaire traitant
Nature du problème sanitaire	Seuil d'intervention	Engagement / protocole de suivi																	
<b>Agalactie</b>	Etude au cas par cas																		
<b>Visna Maedi</b>	- Statut positif connu	- Protocole de suivi spécifique du GDS ou de l'ES																	
<b>Border disease</b>	- Episode Border clinique avec analyses et attestation du vétérinaire traitant - Statut sérologique positif	- Vaccination des femelles achetées avant introduction - Suivi vétérinaire traitant en vue d'éradication de la maladie																	
<b>Cellules</b>	- Moyenne arithmétique de l'ensemble des résultats de comptage de cellules réalisés dans le cadre des modalités de paiement > 640 000 sur une durée d'un an ; borne de date supérieure = date de demande du prêt.	- Préavis favorable du service qualité de l'Interprofession Confédération de Roquefort ou de l'organisme de collecte																	
<b>Avortements</b>	- Plus de 15 % d'avortement sur brebis ou agnelles	- Analyses et attestation vétérinaire traitant - Plan de prévention avec le vétérinaire traitant																	
Animaux éligibles	La constitution du cheptel peut se faire par <b>achat de femelles de race pure</b> (agnelles ou brebis de moins de 4 ans à la date d'achat) <b>issues d'élevages en CLO</b> et indemnes Brucellose, Visna Maedi et Border Disease.																		
Engagement de l'éleveur	<p>L'éleveur s'engage, sur une période maximale de 3 ans à <b>atteindre un effectif d'au moins 80 têtes</b> à compter de la date d'achat des premières femelles ouvrant droit au prêt.</p> <p>L'éleveur s'engage à détenir pendant une durée d'au moins 5 ans l'effectif atteint à l'issue de la dernière opération de renouvellement ayant bénéficié du prêt.</p> <p>L'effectif de référence pour le contrôle du respect de cette obligation sera l'effectif déclaré au recensement annuel de l'année en cours. Le maintien de cet effectif sera vérifié par comparaison avec les déclarations de recensement des années n+1 à n+5.</p>																		
Montant	Le montant du prêt est de <b>150 €</b> par agnelle ou brebis de moins de 4 ans, dans la limite du montant de la facture d'achat.																		
Seuil	Toute demande devra porter sur un minimum de 15 animaux.																		